

Neighbourhood Watch Bulletin – April 24, 2017

This bulletin is prepared by the Wellington Community Police Centre (1064 Wellington St., 613-236-1222 ext. 5870) for distribution to area residents to promote safety and security in our neighbourhoods. Please distribute it to anyone who might be interested. Any questions or information concerning safety or security issues in your neighbourhood may be forwarded to wellingtongpc@gmail.com.

Le français suit

- 1. Missing female**
 - 2. Have you seen this woman?**
 - 3. OPS Information Session and PREP Test Workshop**
 - 4. Share the Road!**
 - 5. Report hate crimes on line**
 - 6. Statement by Chief Charles Bordeleau**
 - 7. Break and enters on increase**
-

1. Missing female

The Ottawa Police Service is seeking the public's assistance in locating a missing female. Gillian Taylor-Hayes, 16 years of age, was last seen in the area of Poulin Avenue at approximately 2130 hrs and is believed to be on foot.

Taylor-Hayes is described as white, 5 feet (152 cm), approx. 170 lbs (77 kg), brown eyes, blue hair. Last seen wearing a camo style hoodie and black leggings.

Anyone with information regarding this missing person is asked to call Ottawa Police's West Division at [613-236-1222, ext. 2912](tel:613-236-1222). Anonymous tips can be submitted by calling Crime Stoppers toll-free at [1-800-222-8477](tel:1-800-222-8477)(TIPS) or by downloading the Ottawa Police app.



2. Have you seen this woman?

The Ottawa Police Service Central Criminal Investigations Unit is asking for public assistance in identifying a woman.

On March 31, 2017, at approximately 9:00 pm, a woman approached a male at the Mackenzie King Bridge entrance of the Rideau Centre. The female convinced the male to make a donation to an unknown charity. The male was subsequently led to an ATM to withdraw money. Once he had entered his PIN, he was moved aside by the female and she proceeded to remove an unauthorized amount of cash from his account. It is believed the victim was targeted due to his cognitive disability.

The female is described as an Asian female, approximately 35 years old, small build wearing black pants and a black jacket (view pictures.)

Anyone with information is asked to call the Ottawa Police Criminal Investigations Unit at [613-236-1222](tel:613-236-1222), ext. 5166. Anonymous tips can be submitted by calling Crime Stoppers toll-free at [1-800-222-8477](tel:1-800-222-8477) (TIPS), or by downloading the Ottawa Police app.

Additional Tips when dealing with Charities:

Consider the following precautions to ensure that your donation dollars benefit the people and organizations you want to help. They're good practices whether you're contacted by an organization's employees, volunteers or professional fund-raisers, soliciting donations by phone, mail or in person.

- *Be wary of appeals that tug at your heart strings, especially pleas involving patriotism and current events.*
- *Ask for written information about the charity, including name, address and telephone number. A legitimate charity or fund-raiser will give you information about the charity's mission, how your donation will be used and proof that your contribution is tax deductible.*
- *Check out the charity's financial information. For many organizations, this information can be found online.*
- *Ask for identification. If the solicitor refuses to tell you or does not have some form or verifiable identification, hang up or close the door and report it to law enforcement officials.*
- *Call the charity. Find out if the organization is aware of the solicitation and has authorized the use of its name. If not, you may be dealing with a scam artist.*
- *Check with local recipients. If giving to local organizations is important to you, make sure they will benefit from your generosity. If a charity tells you that your dollars will support a local organization, such as a fire department, police department or hospital, call the organization to verify the claim.*
- *Watch out for similar sounding names. Some phony charities use names that closely resemble those of respected, legitimate organizations. If you notice a small difference from the name of the charity you intend to deal with, call the organization you know to check it out.*

- Be skeptical if someone thanks you for a pledge you don't remember making. If you have any doubts about whether you've made a pledge or previously contributed, check your records. Be on the alert for invoices claiming you've made a pledge. Some unscrupulous solicitors use this approach to get your money.
- Ask how your donation will be distributed. How much will go to the program you want to support (as opposed to other programs of the non-profit), and how much will cover the charity's administrative and telemarketing costs?
- Refuse high pressure appeals. Legitimate fund-raisers won't push you to give on the spot.
- Be wary of charities offering to send a courier or overnight delivery service to collect your donation immediately.
- Consider the costs. When buying merchandise or tickets for special events, or when receiving "free" goods in exchange for giving, remember that these items cost money and generally are paid for out of your contribution. Although this can be an effective fund-raising tool, less money may be available for the charity.
- Be wary of guaranteed sweepstakes winnings in exchange for a contribution. According to law, you never have to donate anything to be eligible to win.
- Avoid cash gifts. Cash can be lost or stolen. For security and tax record purposes, it's best to pay by check.

More tips can be found on the [Ottawa Police Service](#) website regarding Fraud and Scams.



3. OPS Information Session and PREP Test Workshop

The Ottawa Police Service will be hosting an Information Session and PREP Test workshop on the OACP Constable Selection Process for both men and women interested in a policing career on Saturday, May 6, 2017.

The session is designed to educate potential candidates about the Constable Selection Process. The practice sessions will also give the participants an opportunity to see if they can meet the physical requirements of the job.

The May 6th session will be held between 9:00am to 2:00pm at Algonquin College Woodroffe Campus, P building, 1385 Woodroffe Avenue, in Ottawa.

Gym attire is required. If you are 45 years of age or older, a PARMED X will be required by your doctor.

In order to attend the session, you must [pre-register online via survey monkey](#) as space is limited. Registration for this workshop has now commenced.

Please note you will need to receive a confirmation e-mail prior to attending the session.

4. Share the Road!

The warmer weather means there will be an increase in different types of road users like cyclists, motorcyclists, and children out on our local sidewalks and streets.

The Ottawa Police Service, Ottawa Fire Services, Ottawa Public Health, Ottawa Paramedics and Safer Roads Ottawa want to remind all road users to stay alert and help keep our roads safe.

In the past week, three cyclists, four pedestrians and one motorcyclist have been struck on Ottawa roadways. Injuries ranged from minor to serious.

“Make safe driving your number one priority,” said Sgt. Mark Gatien of the Ottawa Police Service Traffic Unit. “That means not driving distracted, obeying speed limits and other Highway Traffic laws and watching for pedestrians, motorcycles and cyclists.”

To learn more about road safety visit the [Ottawa Police website](#) or the [City of Ottawa](#).

Ottawa residents have identified traffic safety as a top priority. The Safer Roads Ottawa Program is committed to using available resources to make Ottawa roads safer for residents.

The Safer Roads Ottawa Program is a leading community partnership between Ottawa Fire Services, Ottawa Paramedic Service, Ottawa Police Service, Ottawa Public Health and the Transportation Services Department, and is committed to preventing or eliminating road deaths and serious injuries for all people in the City of Ottawa, through culture change, community engagement, and development of a sustainable safe transportation environment.

5. Report Hate Crimes Online

The Ottawa Police Service (OPS) is pleased to provide the option of reporting hate crimes using our online reporting system.

“Our community partners have requested this and I’m pleased to see it being implemented,” said Chief Charles Bordeleau. “This will provide an alternative means of

access to police services and help to eliminate these kinds of crimes in our communities.”

For those with language or other barriers, the online system can provide an easier way to report these crimes. Family members or friends can help complete the report, if needed, and it will be reviewed within 24 hours after being filed.

“The impact of hate crime is immense. It can destroy lives, instill fear and break down the fabric of our communities,” said Diversity and Race Relations Staff Sergeant David Zackrias. “By reporting hate crime when it happens, you can help prevent it from happening to someone else. You will also help the OPS to better understand the trends of hate crimes in our city, and be in a better position to respond appropriately, sensitively and effectively to those trends.”

To report a hate crime using our online system, visit www.ottawapolice.ca/onlinereporting.

6. Statement from Chief Charles Bordeleau: Morgentaler Clinic

The Ottawa Police Service monitors and responds to hundreds of events, demonstrations and protests in the National Capital Region on an annual basis. Each of these events has its own unique challenges, and it is our role to keep the peace and ensure a safe and secure demonstration or protest for all involved, inclusive of those who may be impacted.

One of the more regular demonstration areas in the city is the Morgentaler Clinic on Bank St. We are very aware of the issues at that location and have been working for years to deal with ongoing demonstrations there. This includes being in dialogue with the clinic management and demonstrators. We are reaching out to the clinic management again.

Our police officers routinely monitor this demonstration, do respond to calls for service, and take action that is appropriate in the circumstances. We continually respond to calls for service at this location, most related to protestors and graphic signs.

All reported incidents are taken seriously and investigated. Where warranted we enforce applicable laws.

In one recent case, in early December of 2016, an individual was given a trespass notice for attending the clinic by security. The next day, the individual attended the address again and was stopped by security who called police. Police arrived on scene and spoke with the man who said he would continue to return. He was then arrested by police to prevent the continuation of the offence and brought to the cell block where he was held for a court appearance. He was later charged with mischief.

Our officers have the difficult job of ensuring the safety and security of all those involved or impacted by a demonstration.

We have also been accused by some of not respecting the rights of protestors at that location.

If the clinic wishes to obtain a zone (bubble) around the premise where demonstrations or protests would be prohibited, they would need to pursue the matter with the courts. This would be a civil matter and would need to be decided on by a court because of the impact on individual rights. That is something we simply do not have the authority to grant as a police service.

The City Special Events By-law was not intended to apply to an individual engaged in expressive activity on a sidewalk as in this particular case. Rather, the purpose of the By-law is intended to address larger scale events involving a collection of demonstrators where the management of the municipal right-of-way and other municipal and local resources would necessitate engaging the permit process.

We recognize that there are differing perspectives on issues that may be the subject of any particular protest or demonstration. The application of laws as it relates to protests must be carefully considered, ensuring that the enforcement is not in contravention of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

The Ottawa Police Service remains committed to ensuring the safety and security of all those involved or impacted by a protest. The preservation of peace is achieved through dialogue and by reaching out to establish lines of communication. As with other protests and demonstrations, we are willing to continue dialogue to ensure the safety and security of all involved and the preservation of peace.

7. Break and enters on increase

The Ottawa Police Break & Enter Unit has started to see an increase in reports of break & enters into insecure sheds & garages.

With the arrival of warmer weather, the Ottawa Police Service Break & Enter Unit has started to see an increase in the number of break & enters to insecure sheds and garages across the City. It takes moments to enter a garage or shed and make off with commonly stored items within, such as powered yard equipment and bikes.

Residents are reminded that the best deterrent to avoid this situation is to ensure your sheds and garages are properly secured. Garage doors should be left closed when left unattended for a period of time. An insecure garage door can also facilitate entry to the residence. Visit the Ottawa Police website for more tips.

In the event of a break & enter, investigators are greatly assisted when important information about property is properly recorded. Police will ask about the availability of make, model & serial numbers of stolen property, and/or unique identifiers where relevant. Additionally, photographs of unique items or items again with unique identifiers, such as higher end bikes, assists investigators and increases the potential of the successful recovery of the stolen property. With the advent of social media, images of

unique stolen property can also be quickly disseminated by the police to a significant number of people in the community.

Anyone with information regarding a break & enter is asked to call the Ottawa Police's Break & Enter Unit at 613-236-1222, ext. 4533. Anonymous tips can be submitted by calling Crime Stoppers toll-free at 1-800-222-8477 (TIPS), or by downloading the Ottawa Police app.

- 1. Jeune femme manquant**
- 2. Avez-vous vu cette femme ?**
- 3. Séance d'information et de pratique PREP**
- 4. Paragez la route !**
- 5. C'est maintenant possible de signaler les crimes haineux en ligne**
- 6. Déclaration du chef Charles Bordeleau**
- 7. Les vols par effraction s'accroissent**

1. Jeune femme manquant

Le Service de police d'Ottawa sollicite l'aide de la population afin de retrouver une jeune femme manquant à l'appel. Il s'agit de Gillian Taylor-Hayes, âgée de 16 ans et d'Ottawa, qui fut aperçue pour la dernière fois dans les environs de l'avenue Poulin, le 16 avril vers 21 h 30. Elle serait à pied.

Taylor-Hayes a été décrite comme étant une femme de race blanche mesurant 1,52 m (5 pi) et pesant environ 77 kg (170 lb), les yeux bruns, les cheveux bleus. Aux dernières nouvelles, elle portait un chandail camouflage à capuchon et un caleçon noir.

Si vous disposez de renseignements quant à l'endroit où se trouverait cette jeune personne, vous êtes prié de communiquer avec la division Ouest de la Police d'Ottawa en composant le 613-236-1222, poste 2912. Vous pouvez fournir anonymement des renseignements par la voie d'Échec au crime en composant sans frais au 1-800-222-8477 (TIPS), ou en téléchargeant gratuitement l'appli de la Police d'Ottawa.



2. Avez-vous vu cette femme ?

L'Unité des enquêtes criminelles de la division centrale de la Police d'Ottawa sollicite l'aide de la population en vue d'identifier une femme.

Le 31 mars 2017 vers 21 h, une femme aborda un homme à l'entrée pont Mackenzie-King du Centre commercial Rideau. La femme persuada l'homme à faire un don à l'endroit d'une œuvre de bienfaisance inconnue. L'homme fut ensuite conduit à un guichet automatique pour faire un retrait d'argent. Lorsqu'il eut saisi son NIP, la femme écarta sa victime et retira du compte, sans son accord, un montant en espèces. On croit que la victime fut ciblée en raison de sa déficience cognitive.

La femme a été décrite comme étant d'origine asiatique, âgée d'environ 35 ans, de petite taille, vêtue d'un pantalon et d'un manteau noirs (voir les photos ci-jointes.)

Toute personne ayant des renseignements concernant cette affaire est priée de communiquer avec la Section des enquêtes de la division centrale de la Police d'Ottawa en composant le 613-236-1222, poste 5166. Vous pouvez fournir anonymement des renseignements par la voie d'Échec au crime en composant le 613-233-8477(TIPS), sans frais au 1-800-222-8477, ou en téléchargeant gratuitement l'appli de la Police d'Ottawa.

D'autres conseils relatifs aux œuvres de bienfaisance:

Envisagez les précautions suivantes pour voir à ce que votre argent profite aux gens et aux organismes auxquels vous désirez prêter main-forte. Elles sont de bonnes habitudes en toute situation, que vous soyez contacté par les employés d'un organisme, par des bénévoles ou des spécialistes du financement, par téléphone, par courrier ou courriel, ou en personne.

- *Méfiez-vous des demandes jouant sur les sentiments, surtout ceux faisant appel au patriotisme et aux événements actuels.*
- *Demandez qu'on vous présente des renseignements écrits au sujet de l'œuvre de bienfaisance, notamment le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de cette dernière. Un organisme de bienfaisance ou de collecte de dons légitime vous informera sur sa mission et sur la façon dont seront utilisés les dons, et vous expliquera que votre don est déductible.*
- *Vérifiez l'information financière de l'organisation caritative. Un grand nombre de ces organisations publient leurs données financières en ligne.*
- *Demandez à votre interlocuteur de s'identifier. Si celui-ci refuse de le faire ou ne dispose pas d'une quelconque carte ou identité vérifiable, raccrochez ou fermez la porte, puis signalez l'incident à un responsable de l'application de la loi.*
- *Téléphonez à l'organisme de bienfaisance. Renseignez-vous auprès de l'organisme afin de savoir si celui-ci est au courant de la sollicitation et a autorisé l'utilisation de son nom à cette fin. Si ce n'est pas le cas, il se peut que vous ayez affaire à un arnaqueur.*

- Vérifiez auprès des bénéficiaires locaux. Si vous estimez important de faire des dons à des organismes locaux, assurez-vous que ceux-ci bénéficient bel et bien de votre générosité. Si une œuvre de bienfaisance vous affirme que votre argent servira à appuyer un organisme de votre région, comme le service d'incendie, le service de police ou l'hôpital, communiquez avec l'organisme en question pour en obtenir la confirmation.
- Soyez à l'affût des noms d'organismes dont la prononciation est presque identique à celle d'un organisme de renom. Certaines œuvres de bienfaisance fictives ont recours à un nom qui ressemble de près à celui d'un organisme légitime et respecté. Si vous discernez une légère différence dans le nom de l'œuvre de bienfaisance à laquelle vous envisagez faire un don, téléphonez à l'organisme que vous connaissez pour vérifier.
- Méfiez-vous de quiconque vous remercie d'une promesse de don que vous ne vous rappelez pas avoir faite. Si vous avez quelque doute que ce soit concernant un engagement que vous auriez pris en vue d'apporter votre contribution ou relativement à un don que vous auriez fait précédemment, vérifiez dans vos dossiers. Soyez sur vos gardes si vous recevez une facture faisant état d'une promesse de don de votre part. Certains solliciteurs sans scrupule se servent de cette méthode pour vous soutirer de l'argent.
- Demandez comment votre don sera réparti. Combien sera remis au programme que vous désirez appuyer (par opposition aux autres programmes de l'organisme sans but lucratif) et quelle part du montant servira à couvrir les frais d'administration et de télémarketing de l'organisme de bienfaisance?
- Refusez de répondre par l'affirmative à toute demande de dons trop insistance. Les organismes légitimes de collecte de dons ne vous pousseront pas à donner sur-le-champ.
- Méfiez-vous des œuvres de bienfaisance qui vous proposent d'envoyer un messager ou un service de messagerie de 24 h afin de recueillir immédiatement votre don.
- Tenez compte des coûts. Lorsque vous achetez des articles ou des billets aux fins d'une activité spéciale, ou lorsque vous recevez des articles « gratuits » en échange de votre don, rappelez-vous que ces articles coûtent quelque chose et qu'une partie de votre argent sert habituellement à les payer. Bien qu'il puisse s'agir d'une formule de financement efficace, moins d'argent sera versé à l'œuvre de bienfaisance.
- Méfiez-vous des gains garantis dans le cadre de loteries publicitaires (sweepstakes) en échange d'un don. D'après la loi, vous n'êtes jamais requis de faire quelque don que ce soit pour avoir la chance de gagner un prix.
- Évitez les dons en espèces. L'argent peut être perdu ou volé. Pour des raisons de sécurité et de dossier d'impôt, il est préférable de faire parvenir votre don sous forme de chèque.

Pour d'autres conseils en matière de [prévention des fraudes](#), consultez le site du Service de police d'Ottawa à ce sujet.



3. Séance d'information et de pratique PREP

Le Service de police d'Ottawa tiendra une séance d'information et de pratique PREP pour hommes et femmes concernant le processus de sélection d'agents de l'ACPO, le samedi le 6 mai 2017.

La séance a pour objet de renseigner les candidats potentiels au sujet du processus de sélection des agents. En outre, la séance de pratique donnera aux participants l'occasion de savoir si ils/elles sauront satisfaire aux exigences physiques de l'emploi.

La séance du 6 mai aura lieu de 9 h 00 à 14 h 00 à l'édifice P du campus Woodroffe du Collège Algonquin, situé au 1385, av. Woodroffe à Ottawa.

Une tenue vestimentaire sportive sera obligatoire. Si vous êtes âgé de 45 ans ou plus, un formulaire X-AAP sera exigé par votre médecin.

Afin de participer à la séance, vous devez vous [inscrire d'avance en ligne](#) car le nombre de places disponibles étant limité.

Veuillez noter que vous devrez recevoir un courriel de confirmation avant de vous présenter à la séance.

4. Partagez la route !

Avec le retour des températures plus élevées, on retrouvera en plus grand nombre certains usagers de la route, notamment les cyclistes, les motocyclistes et les enfants, dans nos rues et sur les trottoirs de la région.

Le Service de police d'Ottawa, le Service des incendies d'Ottawa, Santé publique Ottawa, le Service paramédic d'Ottawa et le Programme d'amélioration de la sécurité des routes à Ottawa tiennent à rappeler à tous les usagers de la route de demeurer vigilant en vue d'aider à maintenir la sûreté de nos routes.

Au cours de la semaine dernière, trois cyclistes, quatre piétons et un motocycliste ont été happés sur les voies routières d'Ottawa. Leurs blessures vont de mineures à graves.

« Faites de la conduite sécuritaire votre toute première priorité, » a déclaré le sergent Mark Gatien de l'Unité de la circulation du Service de police d'Ottawa. « Cela signifie ne pas conduire distrairement, respecter les limites de vitesse et autres règles du code de la route, et faire attention aux piétons, aux motocyclistes et aux cyclistes. »

Pour en savoir plus sur la sécurité routière, visitez le site [web de la Police d'Ottawa](#) ou celui de la [Ville d'Ottawa](#).

Les résidents d'Ottawa ont identifié la sécurité routière parmi leurs principales priorités. Le Programme d'amélioration de la sécurité des routes à Ottawa s'est engagé à mettre en œuvre les ressources disponibles pour rendre les routes d'Ottawa plus sûres pour ses résidents.

Le Programme d'amélioration de la sécurité des routes à Ottawa est un important partenariat communautaire liant le Service des incendies d'Ottawa, le Service paramédic d'Ottawa, le Service de police d'Ottawa, Santé publique Ottawa et la Direction générale des transports, et qui s'engage à la prévention ou l'élimination des décès et des blessures graves sur la route pour le bien commun à Ottawa, par la voie du changement culturel, de l'implication communautaire et du développement d'un environnement de transport durable et sûr.

5. C'est maintenant possible de signaler les crimes haineux en ligne

Le Service de police d'Ottawa (SPO) est heureux de proposer l'option de signaler les crimes haineux à l'aide de son système de déclaration en ligne.

« Nos partenaires de la collectivité l'ont demandé, et je suis content de sa mise en œuvre, » dit le chef Charles Bordeleau. « Elle représente une alternative d'accès aux services policiers, et elle contribuera à éliminer ces types d'actes criminels au sein de nos communautés. »

Pour ceux qui sont confrontés à une barrière linguistique ou à d'autres obstacles, le système en ligne propose une façon de signaler plus facilement ces crimes. Au besoin, des membres de la famille ou des proches peuvent aider à faire la déclaration, et celle-ci sera examinée dans les 24 heures suivant son dépôt.

« Les répercussions du crime haineux sont immenses. Elles peuvent détruire des vies, inspirer la peur et s'attaquer au tissu social de nos communautés, » a déclaré le sergent d'état-major David Zackrias, de la Section de la diversité et des relations interraciales. « En signalant un crime de haine lorsqu'il se produit, vous aidez à empêcher qu'il n'arrive à quelqu'un d'autre. Vous aiderez également le Service à mieux comprendre les tendances en matière de crimes motivés par la haine dans notre ville, et à se retrouver mieux placé pour intervenir adéquatement, sensiblement et efficacement face à ces tendances. »

Pour signaler un crime haineux à l'aide de notre système en ligne, visitez le <https://www.ottawapolice.ca>.

6. Déclaration du chef Charles Bordeleau

Chaque année, le Service de police d'Ottawa observe et intervient relativement à des centaines d'activités et de manifestations dans la région de la capitale nationale. Chacun

de ces événements présente des défis propres à lui, et notre rôle est de maintenir la paix et de faire en sorte que la manifestation se déroule en sûreté et en sécurité pour chacun, y compris ceux qui sont visés par l'évènement.

La clinique Morgentaler, sur la rue Bank, fait fréquemment l'objet de manifestations. Nous sommes bien conscients des enjeux liés à cet endroit, et nous œuvrons depuis des années à gérer les manifestations qui s'y déroulent constamment. Ces mesures comprennent un dialogue avec l'administration de la clinique ainsi qu'avec les manifestants. Nous tendons à nouveau la main aux directeurs de la clinique.

Nos agents surveillent régulièrement cette manifestation, répondent aux appels de service, et prennent les mesures appropriées dans les circonstances. Nous répondons continuellement à des appels de service en lien avec cet endroit, la plupart concernant des manifestants et des pancartes explicites.

Tous les incidents signalés sont pris au sérieux et font l'objet d'enquête. Le cas échéant, nous appliquons les lois pertinentes.

Dans un cas récent, survenu en début de décembre 2016, un individu reçut, de la part de la sécurité, un avis d'intrusion pour s'être présenté à la clinique. Le lendemain, le même individu revint sur les lieux et fut intercepté par la sécurité, qui appela la police. La police se rendit sur place et s'entretint avec l'individu, qui affirma qu'il allait continuer d'y retourner. Il fut alors arrêté par la police afin d'empêcher la continuation de l'infraction, puis conduit au bloc cellulaire, où il fut détenu en attendant de comparaître devant les tribunaux. Il fut plus tard inculpé de méfait.

Nos agents ont la tâche ardue de veiller à la sûreté et la sécurité de tous les gens impliqués dans une manifestation ou affectés par celle-ci.

Certains nous ont aussi accusé de ne pas avoir respecté les droits des manifestants à cet endroit.

Si la clinique souhaite obtenir une zone (enceinte) autour des lieux, au sein de laquelle les manifestations seraient interdites, elle devra porter la question devant les tribunaux. Il s'agirait d'une affaire au civil dont l'issue doit être décidée par un tribunal, en raison des répercussions sur les droits individuels. En tant que service de police, c'est une question qui dépasse notre autorité.

Le règlement municipal sur les événements spéciaux ne fut pas conçu pour s'appliquer à un particulier s'adonnant à une activité expressive sur un trottoir, comme dans le cas présent. Le règlement municipal a plutôt pour objectif d'aborder les activités de grande envergure réunissant plusieurs manifestants et où la gestion du droit de passage municipal et d'autres ressources locales et municipales nécessite l'obtention d'un permis.

Nous reconnaissions qu'il existe différents points de vue relatifs aux enjeux entourant toute manifestation particulière. En ce qui a trait aux manifestations, l'application des lois doit être considérée avec soin, pour veiller à ce que les mesures d'exécution ne contreviennent pas à la Charte canadienne des droits et libertés.

Le Service de police d'Ottawa demeure résolu à assurer, dans le cadre d'une manifestation, la sûreté et la sécurité de toutes les parties impliquées ou affectées. On arrive à maintenir la paix par le dialogue et en s'efforçant d'établir des voies de communication. Comme il en est pour toute manifestation, nous sommes disposés à entretenir le dialogue pour voir à la sûreté et la sécurité de chacun, ainsi qu'au maintien de la paix.

7. Les vols par effraction s'accroissent

Récemment, l'Unité des introductions par effraction du Service de police d'Ottawa a constaté une hausse du signalement de vols par effraction dans des remises et des garages mal protégés.

Avec le retour du temps plus chaud, l'Unité des introductions par effraction du Service de police d'Ottawa a vu s'accroître, à travers la ville, le nombre de cambriolages dans des remises et des garages non verrouillés. Il ne faut qu'un instant ou deux pour s'introduire dans un garage ou une remise et subtiliser des articles qui y sont communément entreposés, comme des appareils de jardinage motorisés ou des bicyclettes.

On rappelle aux résidents que la meilleure façon d'éviter une telle situation est de veiller à ce que vos remises et garages soient bien fermés. Les portes de garage doivent être fermées si le bâtiment est laissé sans surveillance pour un certain temps. Une porte de garage non verrouillée peut aussi faciliter l'accès à la résidence. Consultez le site web de la Police d'Ottawa pour d'autres conseils à ce sujet.

En cas d'introduction par effraction, la tâche des enquêteurs est considérablement facilitée lorsque des renseignements importants au sujet des biens volés sont dûment enregistrés. La police voudra savoir si vous connaissez la marque, le modèle et le numéro de série des articles volés ou, le cas échéant, des identificateurs uniques. En outre, des photographies de pièces singulières ou portant des identificateurs uniques, comme des vélos haut de gamme, sont utiles aux enquêteurs et accroissent la probabilité de récupérer les biens volés. Par la voie des médias sociaux, des images de biens volés particuliers peuvent aussi être rapidement diffusées par la police auprès d'un nombre considérable de membres de la collectivité.

Toute personne ayant des renseignements concernant un cambriolage, ou toute autre introduction par effraction, est priée de communiquer avec la Section des introductions par effraction du Service de police d'Ottawa en composant le 613-236-1222, postes 2655. Vous pouvez fournir anonymement des renseignements par la voie d'Échec au crime en composant sans frais le 1-800-222-8477 (TIPS) ou en téléchargeant gratuitement l'appli de la Police d'Ottawa.

Key Ottawa Police Service numbers:

- * Life threatening emergency assistance or to report a crime in progress .. **911**
- * Other emergency **613-230-6211**
- * Non-emergencies and general inquiries **613-236-1222**

- * To have the police attend your location **613-236-1222**
ext. 7500
- * To make a police report **613-236-1222**
ext. 7300
- * To make a police report online www.ottawapolice.ca

OPS and By-Law services base their work on call statistics. The more calls that you make, the more neighbourhood services we receive. There are three steps to making the call:

a) Deciding which number to phone.

If you have an emergency or see a crime in progress, call 9-1-1. If your car was broken into or you need police to attend another non-urgent situation, please call the “other emergencies” number (613-230-6211). To report an incident after it occurred without police attending the scene, please call 613-236-1222 – ext. 7300. You can reach by-law services at 3-1-1.

b) Getting a report number.

When the dispatcher answers, it is a good idea to ask for a report number immediately. We’ve found that dispatchers sometimes hang up before we get to ask for a number or we forget. Asking for a report number right away solves these problems.

c) Share your report number and incident.

Please e-mail your report numbers and a brief description of the incident to your Block Captain (if you have one), or directly to us.

Importance of Reporting Prostitution and Problem Addresses

Neighbourhood Watch members can support the police by writing down and phoning in important information such as: vehicle descriptions and license plate numbers (specify Ontario or Quebec) of anyone soliciting prostitutes, descriptions of drug dealers and addresses of crack houses.

Graffiti

If you spot graffiti, call 3-1-1. Graffiti kits are available from your city councillor.